



*Patrick GONTHIER,  
Secrétaire général,*

*FÉDÉRATION UNSA ÉDUCATION,  
87 bis avenue Georges Gosnat  
94853 — Ivry-sur-Seine Cedex*



*Thierry CADART,  
Secrétaire général,*

*FÉDÉRATION DES SGEN-CFDT  
47/49 avenue Simon-Bolivar,  
75950 — Paris Cedex 19*

- **Madame Valérie PÉCRESSE,  
Ministre de l'Enseignement supérieur  
et de la Recherche**
- **Monsieur Xavier DARCOS,  
Ministre de l'Éducation nationale**

**Objet :** formation et recrutement des enseignants

Madame la Ministre,  
Monsieur le Ministre,

**La formation des enseignants est à la croisée des chemins. Compte tenu de l'urgence de la situation, la fédération des SGEN-CFDT et la fédération UNSA Éducation ont jugé nécessaire de vous interpeller solennellement.**

En effet, l'examen précipité des projets de décrets sur les concours de recrutement par le Comité technique paritaire ministériel de l'Éducation nationale et, bientôt, par le Conseil supérieur de la fonction publique de l'État, « préempte » l'avenir, alors même que la commission de concertation Marois-Filâtre n'a pas achevé ses travaux. Une rupture risque d'en découler, notamment avec le monde universitaire.

Nous avons pourtant enregistré, dans la procédure de concertation qui s'était amorcée, des avancées réelles, qu'il s'agisse des mesures transitoires, du contenu des concours, de l'année de fonctionnaire stagiaire ou d'une rénovation, fondée sur un plus haut degré d'exigence, de l'agrégation.

Nous comprenons d'autant moins une crispation que rien n'explique. **Les organisations syndicales présentes lors de la concertation ont exprimé leur accord avec la nécessité, pour les futurs enseignants, de recevoir le grade de master (M2) avant d'être nommés fonctionnaires stagiaires.** Or quatre questions majeures risquent de mettre en péril un fragile équilibre : la place du concours ; la prise en compte, pour tous les enseignants, du « référentiel de compétences » ; la nécessité d'un cadre national ; la situation des IUFM.

**La place du concours, envisagée en cours de deuxième année de master (M2) pose un triple-problème :**

- **Elle risque de conduire dans l'impasse cinq étudiants sur six engagés dans un master « enseignement »** qui n'auraient aucune perspective d'emploi, avec un mécanisme désastreux, socialement inacceptable, générant quelque 100 000 « reçus-collés », alors même que l'insertion professionnelle figure dans les missions que la loi donne aujourd'hui à l'Université. L'argument visant à évoquer des « masters larges » paraît vain, tant il est évident que la dimension professionnelle sera nécessairement très prégnante.;
- **Pour des raisons d'organisation que tout président d'université, directeur d'UFR ou responsable de master connaît, elle conduirait à la « cannibalisation » des autres masters** qu'il serait impossible d'organiser et qui pourraient purement et simplement disparaître. La situation serait notamment catastrophique à court terme en lettres et sciences humaines, quand, pourtant, le besoin d'élargir les recrutements à des formations qui ne soient pas seulement fondées sur le « tout mathématique » sont ressenties jusque dans les écoles de commerce.
- **Enfin, elle poserait des problèmes considérables en matière d'organisation de stages de terrain** qui, de surcroît devraient s'exercer « en responsabilité ». Ce ne serait ni dans l'intérêt des étudiants ni dans celui des élèves.

Les deux fédérations (UNSA Éducation et SGEN-CFDT) ont proposé une autre solution, compatible avec l'esprit de la *mastérisation* : un concours organisé sur une année en glissement, avec, en fin de M1, une admissibilité calibrée (en fonction des besoins de recrutement étendus aux recrutements sur listes complémentaires et à une marge de sécurité) et, à l'issue du M2, les épreuves définitives d'admission.

Cette proposition permettrait, au travers de ce que nous avons nommé une « organisation des masters en râteau (forte dimension disciplinaire en M1 avec une initiation à la recherche, spécialisations plus variées en M2 dans le cadre de masters « unifiés », professionnels ou de recherche), de prendre en compte la situation des étudiants non admissibles ne souhaitant pas refaire une année supplémentaire de préparation aux concours.

**La question du « référentiel unique de compétences », élément de l'unicité du métier enseignant est une question majeure.** Enseigner est un métier qui nécessite tout à la fois la maîtrise des connaissances et compétences que requiert l'enseignement de la ou des disciplines, mais aussi la connaissance du milieu professionnel dans lequel exercent les enseignants. La première compétence requise des enseignants est qu'ils agissent en fonctionnaires de l'État, avec les droits mais aussi les obligations que cela implique.

Cette dimension doit être présente dans le concours. Elle implique, pour l'ensemble des concours, une épreuve de connaissance générale du système éducatif. Au moment même où l'on insiste sur la nécessité de développer la sensibilité de tous les acteurs aux enjeux d'une orientation active, ou encore sur la continuité entre les différents ordres d'enseignement, nos deux fédérations (SGEN-CFDT et UNSA Éducation) considèrent que cette exigence s'impose pour tous les enseignants.

**La demande d'un cadrage national, copiloté par vos deux ministères a fait l'objet d'un accord large des organisations présentes à la concertation.** Ce cadrage doit servir à la fois à définir le contenu attendu des nouveaux masters, à guider la place de chaque composante dans leur mise en place , à expliciter les apprentissages requis et à établir une carte nationale des formations pour éviter que ne se créent des « déserts ». Les deux fédérations UNSA Éducation et SGEN-CFDT demandent que, au-delà de déclarations d'intention, cette question soit traitée concrètement. Si chacun des deux ministères concernés a ses responsabilités et sa sphère d'intervention propres, il n'en demeure pas moins que toute décision prise *ici* peut avoir des répercussions, et non des moindres comme nous l'avons montré sur la question des concours, *là*.

Sans remettre en cause l'autonomie des universités ou l'indépendance pédagogique des structures de formation (comme les actuels IUFM ou les UFR assurant des préparations aux concours), il faut veiller à la cohérence qu'imposent des concours à caractère national. Cette cohérence passe par deux éléments : une grille d'évaluation s'appuyant sur le référentiel unique de compétences et l'obligation d'une signature des maquettes à la fois par une composante professionnelle et une composante académique. L'importance du référentiel unique de compétences doit être réaffirmée à cet égard. Mais il faut aussi veiller à un équilibrage géographique des préparations, y compris pour des raisons d'attractivité du vivier.

La question des stages de terrain est un élément important d'un tel cadrage. Poser les stagiaires comme des pions avant de les ramener en formation universitaire n'a guère de sens et ne donne guère de sens au stage, réduit à une expérience nécessairement limitée dans le temps.

Les deux fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation préconisent donc la mise en œuvre de stages co-préparés, sous co-tutelle et co-évalués. Cela implique, en fonction de la nature de celui-ci (observation, pratique accompagnée, responsabilité), qu'un cahier des charges et un référentiel précis permettent de définir ce qui est attendu de l'Université, de l'établissement (ou des formateurs de terrain dans le premier degré) et des stagiaires. Ce serait là, à nos yeux, la meilleure manière de mettre en pratique le concept d'alternance professionnelle que nous appelons de nos vœux. Il va de soi qu'un tel système doit prendre en considération d'autres paramètres, comme l'autonomie des EPLE et leur charte de pilotage.

**La situation des IUFM doit être regardée sans a priori idéologique.** Ils représentent aujourd'hui un réseau de formateurs variés (enseignants-chercheurs, enseignants des premier et second degrés, formateurs de terrain), avec un maillage territorial sans équivalent (centres départementaux et locaux) et, surtout, des compétences en termes d'ingénierie de la formation des enseignants qu'il s'agit de valoriser.

La loi de 2005 sur l'éducation (intégration des IUFM, établissements publics administratifs, dans les universités avec le statut d'« école interne » qui s'applique aujourd'hui aux IUT, IAE ou même à des écoles d'ingénieurs) a rendu inéluctables des évolutions qu'accentue la mastérisation. Nonobstant certains raisonnements aussi caricaturaux que saugrenus, les deux fédérations UNSA Éducation et SGEN-CFDT refusent le retour aux écoles normales de jadis.

Les deux fédérations SGEN-CFDT et UNSA Éducation demandent donc des incitations fortes pour que se développent les coopérations entre UFR des universités, intégratrices ou non, et les IUFM. Elles ne sauraient accepter que leur rôle se réduise à celui d'un simple prestataire de service chargé de l'intendance des stages professionnels ou d'un repli, de fait, sur le premier degré ce qui conduirait paradoxalement à une régression de type « école normale ».

Nous n'avons pas voulu, dans ce courrier, revenir dans les détails sur d'autres chantiers tout aussi importants à nos yeux, qu'il s'agisse des aides aux étudiants dans un contexte d'allongement de la durée d'études requises, de la nécessité de regarder de près la question des viviers (spécifiquement, mais pas exclusivement, outre-mer ou pour certaines spécialités professionnelles), les conséquences des changements en cours sur les formations ASH ou de psychologues, etc.

Il y a aujourd'hui des points clés qui peuvent rendre impraticable la maîtrise en risquant au passage de transformer aussi bien la formation des enseignants que le second cycle universitaire en champs de ruine en raison de décisions précipitées, à l'impact insuffisamment mesuré quelles qu'aient été nos interventions. Il y aussi le risque d'une coupure profonde, durable entre le monde universitaire et le ministère de l'Éducation nationale, au risque de faire durer des situations aussi improductives que conflictuelles.

**La fédération UNSA Éducation et la fédération des SGEN-CFDT en appellent à votre sens des responsabilités. Il est nécessaire de différer l'examen — et à tout le moins la publication — de projets de décrets tant que n'auront pas été examinées de manière sereine les conclusions de la mission Marois-Filâtre qui doit pouvoir mener ses travaux jusqu'à son terme en toute sérénité.**

Il est indispensable de sortir d'une logique de passage en force aujourd'hui dépassée. Nos organisations ont su prendre leurs responsabilités, tout récemment encore dans l'enseignement supérieur ; elles considèrent que le processus de discussions doit permettre d'aboutir à la sortie de crise. C'est dans cet esprit que s'inscrivent les propositions de nos fédérations. Elles ne remettent pas en cause la maîtrise : elles la rendent possible.

Il vous appartient, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, de donner des signes rapides et décisifs à tous ceux qui pensent que la logique de négociation peut prévaloir encore.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de notre profond attachement au service public d'éducation.

**Patrick GONTHIER**  
**Secrétaire Général**  
**de la fédération UNSA Éducation**

**Thierry CADART**  
**Secrétaire Général**  
**de la fédération des SGEN-CFDT**